

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022**

Date de convocation : 07 décembre 2022

Date d'affichage : 07 décembre 2022

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. MASURE Frédéric, M. HADJ-SAAFI Yann, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, Mr BERVEILLER Daniel, Mme CUCINIELLO Jessica, M. MARTINS Pedro, Mme LECOQC Véronique, Mr CANVA Andrew, M. BIZEBARD Thierry,

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration M. CAHAREL Brice à Mr BERVEILLER Daniel, Mme GANDON Nathalie à Mme SELLEM Lucie, Mme DOSME Sylvie à Mr CANVA Andrew, Mme BAZOGE Liliane à M. BIZEBARD Thierry, M. DUMONT Pascal à M. GAUDART Franck, Mme CHAPERON SOREL Isabelle à Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques

Absent(s) :

**Nombre de votants : 23**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Jean-Jacques DUVERNEUIL

Approbation du PV du CM du 26 septembre 2022 : 23 pour

*Annonce par Lucie SELLEM de la reprise de la délégation jeunesse par Mme CUCINIELLO Jessica, en remplacement de Mr MARTINS Pedro qui n'a plus assez de temps pour assurer cette délégation.*

**Délibération n°22-036** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, approuve la modification des statuts de la Communauté Paris Saclay

**Délibération n°22-037** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion aux services communs de la Communauté Paris Saclay susvisés et tout document s'y rapportant

**Délibération n°22-038** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, approuve les termes de la motion de l'Association des Maires de France sur les conséquences de l'inflation pour les communes

*Mr BIZEBARD a des réserves car sur l'intervention du président de l'AMF, il n'était pas d'accord sur tout.*

*Le texte est bien inspiré de la motion de l'AMF ?*

*Mr GAUDART confirme que la motion proposée ce soir au nom de la commune est celle de l'AMF.*

*Mme SELLEM précise que l'AMF est plutôt à représentation politique plurielle et ne véhicule pas un discours partisan.*

**Délibération n°22-039** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, décide d'admettre en non-valeur la liste de créances présentées par le receveur municipal

**Délibération n°22-040** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **22 voix POUR et 1 abstention (DOSME)**, réitère la garantie d'emprunt accordée à Essonne Habitat dans le cadre du réaménagement de leur dette

*Mr CANVA informe que Mme DOSME lui a demandé de s'abstenir car elle a une réserve sur la durée du prêt qui est plus de 30 ans encore à ce jour.*

**Délibération n°22-041** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, approuve le rachat par la commune du local de cabinet médical au terme de sa construction au prix de revient présenté par l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Prologues

**Délibération n°22-042** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, approuve l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour l'année 2023

**Délibération n°22-043** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, autorise le Maire à déposer une

déclaration préalable pour l'édification d'une clôture après la démolition des anciens services techniques

**Délibération n°22-044** Sur proposition de Monsieur Frédéric MASURE, conseiller municipal délégué aux sobriétés énergétiques, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, adopte le plan de sobriété communal  
**Mr BIZEBARD** questionne sur les modalités de participation de la commune pour inciter les agents à utiliser le vélo.

**Mme SELLEM** indique que c'est en réflexion. Cela fera l'objet d'une prochaine délibération.

**Délibération n°22-045** Sur proposition de Monsieur José DE ALMEIDA, Maire Adjoint à l'économie locale, aux Mobilités et à l'évènementiel, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, adopte des dates de dérogation au repos dominical pour 2023

**Délibération n°22-046** Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux Solidarités, Enfance et Séniors, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, approuve le renouvellement de la convention de fonctionnement du RPE intercommunal avec la commune de Bures sur Yvette

**Délibération n°22-047** Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux Solidarités, Enfance et Séniors, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, décide de l'actualisation des tarifs périscolaires

**Délibération n°22-048** Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux Solidarités, Enfance et Séniors, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, décide de l'actualisation des tarifs des prestations municipales rattachées au périscolaire

**Délibération n°22-049** Sur proposition de Madame Jessica CUCINIELLO, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse, au vivre ensemble et au handicap, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, décide de l'actualisation des tarifs accueil Jeunes et de la création d'un tarif goûter et repas

**Mr BERVEILLER** questionne sur les quantités d'achats à prévoir. **Mme CUCINIELLO** précise que pour ces activités précises, cela sera sur inscription au préalable donc les quantités seront ajustées.

**Mr CANVA** questionne sur les contraintes réglementaires. Est-ce que ce sont les mêmes qu'à l'école où les enfants n'ont pas le droit d'amener des gâteaux de l'extérieur ?

**Mme SELLEM** répond que pour l'école, les enfants fournissent le goûter dans le cadre de l'étude. L'objectif de cette délibération est que le fonctionnement soit clair et équitable pour tous. Les achats seront effectués par les jeunes avec le responsable dans le cadre d'un budget dédié.

**Délibération n°22-050** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, autorise l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG de la grande couronne

**Délibération n°22-051** Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **23 voix POUR**, modifie le tableau des effectifs du personnel communal

**Mme SELLEM** informe de l'arrêté préfectoral pour l'autorisation environnementale du projet du SIAHVY de restauration de la continuité écologique du ru d'Angoulême et du Baratage.

Elle informe que la commune passe en Plan Grand Froid ce soir avec appels réguliers aux personnes fragiles. Des réunions ont commencé en préfecture concernant de potentiels délestages électriques durant l'hiver. Un Plan de Continuité d'Activité est en cours d'élaboration. Il sera communiqué dès que possible. Les coupures programmées ne pourront avoir lieu que le matin entre 8H et 13H ou le soir entre 18H et 20H.

Le conseil est clos à 21H43

La séance est levée à 21H43

Le compte rendu de la séance a été affiché le 13 décembre 2022 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 12 décembre 2022

Le Maire,  
Lucie SELLEM.

